

QVT : donnons de la force à nos revendications !

Le projet d'accord « *Qualité de Vie au Travail* » tente d'utiliser comme un appât l'attrait qu'exerce le « *télétravail* » sur les agents qui y voient la possibilité d'améliorer leur vie au travail pour imposer de véritables régressions sociales.

Cet accord a été signé par CFDT, CFTC et CGC. Les adhérents de la CGT ont refusé sans ambiguïté qu'il soit signé par la CGT.

Face aux intrusions de plus en plus lourdes des outils numériques sur la vie des agents l'accord signé se contente de rappeler le guide « *Mieux vivre avec sa messagerie* » sans rien changer sur le fond aux modes de fonctionnement subis par les agents. Les mesures visant à mettre en œuvre un « *droit à la déconnexion* » qui permettraient de réduire l'impact du travail sur la vie privée des agents, ont été rejetées.

Au nom du « *Bien vivre ensemble* » l'accord veut en rajouter sur le **Règlement intérieur rétrograde et répressif imposé en 2015 par la direction**. L'accord veut ainsi ériger en obligation les « *règles de politesse* » et menace de sanction tout « *manquement* » à ces règles.

Rien de satisfaisant non plus en matière de lutte contre les discriminations qui en reste - pour l'essentiel - au rappel de la liste des 25 critères énoncés par la loi.

Prétendant « *Favoriser l'expression des agents* », ce qui est une obligation légale, « *Pôle emploi préconise de créer et de faire vivre des espaces d'expression sur les pratiques professionnelles* » ce qui se traduirait par une réunion trimestrielle des agents en présence ou non du manager, avec pour objectif l'amélioration de la performance opérationnelle et sociale. C'est purement et simplement du *Lean management* instauré par la voie d'un accord de branche.

Quant à l'aménagement du temps de travail des seniors ou la reconnaissance de la pénibilité ces questions, qui ont été portées par la CGT pendant la négociation, ont disparu au final dans l'accord et sont remplacées par l'objectif de « *Favoriser le maintien dans l'emploi* » : autrement dit, par l'injonction qui accompagne le report de l'âge de départ en retraite : « *Travaille plus longtemps, et tais-toi !* ».

Au bout du compte, le résultat n'est absolument pas satisfaisant !

Pour la CGT, la « *Qualité de Vie au travail* » se construit tout d'abord par l'amélioration de la qualité du travail et de tout ce qui constitue les conditions de vie au travail : organisation du travail, missions, horaires, équilibre vie au travail et vie hors travail, déroulement de carrière, rémunérations et reconnaissance des qualifications...

Sur tous ces points Pôle emploi est très loin du compte.

Si la qualité de la vie au travail n'est pas un vain mot, alors il faut agir sur tout ces paramètres.

Et pour cela nous devons donner des suites et de la force aux revendications que nous avons défendues dans la grève le 6 et le 7 mars derniers.

Paris, le 17 mars 2017

Pôle emploi

la
cgt

CGT Pôle emploi

38, rue des frères Flavien
- 75020 Paris

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr